

Observations au procès verbal **du premier tour de la primaire de l'écologie**

15 au 29 juin 2011

Version anonymisée – Seuls les noms des responsables demeurent. Philippe Meirieu a la version complète

Auteurs :

Stéphane Lhomme, candidat

Hervé Suaudeau, mandataire du candidat Stéphane Lhomme présent lors des opérations d'émargement et de dépouillement, électeur adhérent EELV

Suite au refus injustifiable des organisateurs de l'élection de laisser aux mandataires l'accès au procès verbal officiel, nous demandons solennellement que soit joint à ce procès verbal les observations et réclamations suivantes.

Résumé des contestations :

- L'accès aux urnes n'a pas été vérifié de manière pluraliste
- Le vote par internet a révélé des dysfonctionnements jetant un trouble sur la sincérité de l'ensemble des résultats, ce mode de scrutin doit être invalidé car il n'a pas été possible de prouver que les résultats de Stéphane Lhomme et Henri Stoll n'ont pas été inversés.
- 4500 électeurs sans identité vérifiée ont été admis au vote contrairement à ce qui avait été annoncé au candidat
- L'accès au procès verbal a été empêché
- L'accès au règlement du vote a été refusé
- Il a été empêché de pouvoir vérifier des votes par correspondance annulés par le système de vote électronique
- Les manquements dans l'organisation de l'émargement ont rendu difficilement vérifiable le vote par correspondance

Demandes du candidat et du mandataire :

- Nous demandons que ces remarques soient annexées au PV du premier tour
- Nous demandons à ce que le vote électronique ne soit pas pris en compte pour le second tour considérant que :
 - Suite aux bugs détectés, à la constatation que l'ordre des candidats a peut être été inversé et par la nature intrinsèquement opaque et invérifiable du vote électronique, comme les personnes présentes lors du dépouillement final l'ont constaté, il est impossible de détecter que ce vote ne soit pas entaché d'un quelconque dysfonctionnement.
- Nous demandons une expertise de l'Observatoire du Vote en France pour vérifier que les résultats de Stéphane Lhomme et Henri Stoll n'ont pas été inversés.
- Pour les mêmes raisons nous demandons à ce que :
 - le vote électronique soit invalidé au premier tour,
 - d'acter le fait que le mandataire ne valide pas le résultat du vote, particulièrement celui par internet et donc de corriger l'information qui disait que l'ensemble des mandataires ont validés le résultat.
- Pour ne pas que soit rajouté à l'opacité intrinsèque du vote électronique une opacité supplémentaire masquant le manque de confiance dans le système, nous demandons l'application du principe démocratique fondamental de transparence, à savoir :
 - Nous demandons de publier le détail du vote électronique et papier du premier tour ainsi que le détail des dépouillements par centaines.
 - Nous demandons qu'un procès-verbal puisse être accessible à tous les membres du bureau de vote ainsi qu'à tous les électeurs (procès-verbal en ligne dans ce cas) durant l'ensemble de la durée du vote.

- Nous demandons de rechercher et prévenir les électeurs dont le vote papier a été annulé par un vote électronique. Nous demandons aussi de prévoir une procédure de contestation au cas où l'électeur démentirait avoir voté par internet.
- Nous demandons de chiffrer et publier le nombre d'enveloppes reçues, d'enveloppes invalidées car anonymes, d'enveloppes invalidées car non signées, d'enveloppes invalidées pour absence du corps électoral, d'enveloppes invalidées pour double vote par correspondance, d'enveloppes invalidées par un vote électronique, de détailler les votes nuls (nombre de bulletin non manifeste, nombre de bulletins avec rupture de la confidentialité, etc...)
- Nous demandons que soit effectué en présence des mandataires, pour le premier et deuxième tour la vérification du scellement des enveloppes contenant le matériel et les codes de vote en retour de La Poste (NPAI), leur recensement et leur destruction.
- Nous demandons, que comme pour les élections de l'assemblée des français à l'étranger de 2006 avec le même prestataire, soit fourni la liste intégrale des votes en rafale depuis un même ordinateur et de statuer avec l'ensemble des mandataires sur les éventuelles conséquences de ces votes en rafale.
- Nous demandons que soit compilé tout ce qui constitue le règlement du vote et pour lequel les candidats se sont engagés. Concernant le premier tour, nous demandons que ces règlements nous soient adressés dès aujourd'hui.
- Nous demandons que le dépouillement papier soit désormais mieux organisé et pas volontairement affaibli pour le rapprocher du niveau d'invérifiabilité du vote électronique :
 - Il faut prendre moins de bulletins à la poste chaque jour afin de pouvoir émarger et dépouiller dans la foulée durant une journée pas trop longue. Ceci réglerait le problème de gardiennage des bulletins. Il y aurait ainsi plusieurs journées d'émargement-dépouillement avec une amplitude horaire raisonnable.
 - Il faut opérer le vote des résidents étrangers dans la même salle que l'émargement afin d'être en possibilité de contrôle.
 - Ne jamais laisser une urne non dépouillée seule
 - Seuls les mandataires peuvent donner l'accord pour annuler un vote par correspondance

Chronologie des événements relevés par le mandataire :

27/06/11 vers 10h

Au moment de la clôture des urnes, j'ai demandé à ce que l'organisateur Alexis Braud ne garde pas toutes les clefs. Il a refusé de confier les clefs aux mandataires présents mais les glissées dans des enveloppes scotchées au mur (voir photo).



Nuit du 27 au 28/06/11

Étant dans l'impossibilité d'être présent de minuit et demi à 3h du matin, horaire de suspension des opérations, j'ai été dans l'incapacité de contrôler la réorganisation des clefs des urnes qui s'est opérée. J'ai constaté la réorganisation des clefs par un changement des enveloppes de stockage de ces clefs sur le mur le lendemain. Les urnes non dépouillées ont été stockées la nuit dans la salle d'émargement. Il m'a été précisé que la porte était gardiennée, mais aucun contrôle pluraliste de l'accès aux urnes n'a pu être effectué durant la nuit. La sincérité du scrutin reposait donc sur l'entière responsabilité d'une seule personne,

en l'occurrence le gardien.

27/06/11 à 11h

En remarquant que les votes des personnes dont l'identité n'a pas été vérifiée sont manifestement pris en compte, le mandataire d'Eva Joly proteste en s'appuyant sur les dires de Philippe Meirieu à la radio. Selon les estimations qui sont avancées lors de cette discussion, il resterait 4500 électeurs dont l'identité n'a pas été vérifiée.

CONTESTATION : Contrairement à ce qui a été décidé avec Stéphane Lhomme, les votes des personnes dont l'identité n'a pas été vérifiée sont manifestement pris en compte.

27/06/11 à 11h

J'ai demandé à Alexis Braud d'avoir accès au règlement du vote, il m'a renvoyé vers XXXXXXXXXX qui m'a répondu qu'il n'existait pas de règlement à proprement parler mais qu'il y avait des décisions et comptes rendus de réunion. Il a refusé de me fournir ces documents faisant office de règlement au motif que le candidat devait déjà les avoir en main.

28/06/11

Nous constatons un bug dans le logiciel d'émargement : Celui-ci enregistre un horodatage d'émargement invalide (toujours « 27/06/11 00:00 ») rendant impossible de savoir si l'émargement ne vient pas de s'effectuer deux fois dans la foulée au passage du scanner sur le code datamatrix. En ma présence, la correction est demandée par téléphone à Extelia par XXXXXXXXXX.

29/06/11 à 17h :

CONTESTATION: Contrairement à ce qui a été promis dans la conférence téléphonique à laquelle j'assistais lundi 27/06 à 14h en présence de l'ensemble des mandataires et de Philippe Meirieu, les éventuels votes en rafale depuis le même ordinateur n'ont ni été recensés ni annulés. Ces votes signifieraient soit un détournement d'identité venant d'une personne votant plusieurs fois successivement, soit un vote collectif violant le principe d'anonymat. Les personnes présentes à la conférence téléphonique étaient entre autres : Philippe Meirieu, Sergio Coronado (mandataire d'Eva Joly), Pascal Durand (mandataire de Nicolas Hulot), Stéphane Lhomme, Anne De Betancour (autre mandataire de Nicolas Hulot), Pierre Minnaert (mandataire d'Henry Stoll), Hervé Suaudeau

Le 27/06/11 environ 19h30

Le mandataire d'Eva Joly et moi-même souhaitons une vérification des bulletins papier non pris en compte quand le système d'émargement en ligne indique « *déjà voté par internet* ». La vérification consisterait à appeler quelques dizaines de personnes (ou un échantillon) pour leur demander s'ils ont bien voté par internet. Refus d'Alexis Braud qui explique que « le BE décidera ». Cette vérification était pourtant essentielle pour détecter si des identifiants auraient été subtilisés à des personnes votant par correspondance car le courrier contenant leur code se serait égaré, ou leur code aurait été recopié. Ces personnes ont vu leur vote par correspondance se faire annuler sans même être prévenues.

27/06/11 à 20h

CONTESTATION : Le vote électronique écrase certains votes par correspondance et les personnes ne sont pas prévenues. Un détournement d'identifiants serait totalement invisible. Ceci est d'autant plus grave que les courriers retournés par la poste à cause d'un problème d'adresse et contenant les identifiants n'ont pas pu être contrôlés intacts par les mandataires.

27/06/11 à 21h et 28/6 à 13h

A l'occasion de deux pauses repas, les urnes ont été laissées seules dans la salle de

d'émargement étant convenu que cette pièce était fermée à clef.

27/06 vers 23h

5 personnes avaient choisi Julien Bayou comme mandataire de leur procuration pour le vote des résidents à l'étranger. Or Julien Bayou venait de partir vers la flottille de Gaza et était dans l'incapacité d'utiliser les procurations pour voter. Sachant que Julien Bayou est la personne désignée par défaut pour la liste d'Eva Joly, j'ai donné mon accord afin que celui-ci puisse être remplacé et que les électeurs soient prévenus.

27/06/11 vers 23h

Le vote des résidents à l'étranger s'est opéré dans une autre salle. Après plusieurs demandes, nous avons pu y accéder en fin de soirée. Il y avait 4 votes.

27, 28 et 29/06/11

J'ai demandé à plusieurs reprises à Alexis Braud, XXXXXXXXXXXX ou XXXXXXXXXXXX de pouvoir accéder au PV des opérations électorales, celui-ci « *n'était pas prêt* » ou « *allait bientôt être accessible* ». Je ne me suis pas inquiété en ayant préparé les remarques sur une feuille volante. J'ai à chaque fois expliqué que nous gagnerions du temps à la fin du dépouillement si je pouvais accéder avant la fin des opérations au procès-verbal.

29/06/11 à 16h

CONTESTATION : Lors du dépouillement final en présence de l'ensemble des mandataires, des organisateurs, des prestataires d'Extelia et de Cécile Duflot, j'ai fait remarquer que les candidats n'étaient pas dans l'ordre officiel sur l'ordinateur. Stéphane Lhomme et Henri Stoll étaient inversés. J'ai demandé quelle assurance pouvait-on avoir que ce n'était pas une erreur de saisie qui inversait les résultats des deux candidats. Il m'a été rétorqué que le vote avait été testé avant le « scellement ». Or la fonction de « vote à blanc » existe bien mais est distincte de la fonction vote normal. Aucune preuve n'a pu m'être donnée pour confirmer que le résultat de Stéphane Lhomme et de Henri Stoll n'ont pas été inversés.

29/06/11 à 16h

J'ai évoqué le bug de la date d'émargement devant Cécile Duflot pour lui montrer que le logiciel - quoi que déclaré audité par les meilleurs experts - comportait encore des bugs. Je voulais expliquer que la découverte de ce bug posait un problème sur l'ensemble du logiciel car si il y avait un autre bug dans les fonctions chargées du comptage anonyme des voix, nous nous en rendrions jamais compte sans rompre l'anonymat. Bien que j'ai été témoin le 28/06 de la demande de correction du bug par XXXXXXXXXXXX, le prestataire d'Extelia a expliqué à ma grande surprise que ce n'était pas un bug mais une « fonctionnalité » !

29/06/11 à 16h

Lors du dépouillement final, je n'ai pas validé les résultats, ni accédé, ni signé aucun papier. Je n'ai pu que constater des chiffres avancés par un ordinateur. J'ai donc fait constater à Cécile Duflot qu'EELV n'avait aucun moyen de savoir si ces chiffres n'étaient pas entachés d'un dysfonctionnement et comme Alexis Braud par honnêteté intellectuelle l'avait reconnu par téléphone auparavant (il n'a pas nié). Elle m'a fait valoir que cette question serait renvoyée au prestataire. (Scène capturée en vidéo et disponible au cas où).

29/06/11 à 16h40

CONTESTATION : Lors de la conférence de presse Cécile Duflot a déclaré à plusieurs reprises : « *Les résultats ont été validés par les mandataires présents au moment du dépouillement final* ». Or, seul mandataire de Stéphane Lhomme et en accord avec lui, lors

du dépouillement final, je n'ai pas validé les résultats.

Le 29/06/11 à 17h30 :

N'ayant toujours pas obtenu l'accès au procès verbal, je retourne dans la salle d'émargement sur l'invitation des prestataires de vote Extellia. Lorsque je demande à avoir accès au PV, XXXXXXXXXXXX me répond d'un ton très sec « *Il n'y a pas de procès-verbal, il n'y en a jamais eu, tu n'es pas mandataire pour le second tour, va-t-en !* ». Philippe Meirieu, temporisant cette absence de PV me demande calmement de sortir ce que je fais comprenant que je n'aurais jamais accès à ce document.

Saisine par le candidat du conseil statutaire :

Nous demandons à ce que cette saisine de Stéphane Lhomme du 3 juillet 2011 soit elle-aussi annexée au procès-verbal par le biais de ce document :

TRICHERIE DE LA PART DES ORGANISATEURS DE LA PRIMAIRE EN FAVEUR DU CANDIDAT HULOT

Les électeurs ont reçu, avec les quatre professions de foi, une incroyable fiche de la part des organisateurs de la "Primaire de l'écologie". Cette fiche :

- stigmatise un candidat (Stéphane Lhomme) en l'accusant de façon subjective et arbitraire d'avoir produit une profession de foi qui ne respecterait pas les engagements imposés (de façon tout aussi arbitraire d'ailleurs) pour participer à la primaire
- valorise un autre candidat (Nicolas Hulot) en le remerciant d'avoir été d'une merveilleuse indulgence et générosité pour avoir accepté que la profession de foi du candidat sus-cité soit tout de même envoyée. On remarquera que cette manoeuvre a de fait défavorisé les deux autres candidats, M. Stoll et Mme Joly.

Cette façon de faire relève de la tricherie manifeste et grossière de la part des organisateurs de la primaire. On notera au passage que le candidat Hulot est habilité à valider ou invalider les professions de foi de ses concurrents, ce qui est tout simplement stupéfiant.

Si les organisateurs estimaient que la profession de foi du candidat Stéphane Lhomme était "non-conforme", bien que cela soit objectivement faux, ils n'avaient qu'à assumer leur positionnement et ne pas l'envoyer comme ils en avaient d'ailleurs fait la menace (pour essayer de contraindre le candidat Stéphane Lhomme à s'auto-censurer). En aucun cas ils n'étaient habilités à joindre aux professions de foi cette fiche nauséabonde qui foule aux pieds tous les principes démocratiques.

Fait à Paris le 4 juillet 2011

A faire valoir ce que de droit.

Stéphane Lhomme
Candidat

Hervé Suaudeau
mandataire du candidat Stéphane Lhomme,
électeur adhérent EELV